



CHÂTENAY-MALABRY

Le Maire

*Président du Département des Hauts-de-Seine
Par intérim*

**A l'attention des élus municipaux
du groupe « Agir autrement »
et du groupe « Châtenay c'est à vous »**

Copie pour information aux candidats élus
de la liste « Collectif citoyen châtenaisien »

CAB/GS/DLH

Châtenay-Malabry, le 7 mai 2020

Madame la Conseillère municipale,
Monsieur le Conseiller municipal,

En votre qualité d'élus des groupes « Agir autrement » et « Châtenay c'est à vous », vous m'avez adressé un courrier collectif sollicitant l'organisation d'un conseil municipal en visioconférence, afin d'obtenir des informations sur la situation de notre commune face à la crise sanitaire que nous traversons.

Comme vous le savez, il n'est pas nécessaire d'organiser un conseil municipal pour informer les élus. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, des dispositions ont été prises pour assurer l'information, non seulement des élus sortants, mais aussi – dans l'attente du conseil municipal d'installation – des candidats élus lors du scrutin du 15 mars dernier.

Les tablettes des élus ayant été restituées à l'issue du dernier conseil, l'organisation d'une visioconférence serait compliquée à mettre en place. C'est pourquoi je n'apporte pas une suite favorable à votre demande.

Pour autant, je suis attaché à la bonne information du conseil, et suis disposé à vous apporter les réponses aux questions que vous posez, dès lors que celles-ci relèvent effectivement des compétences de la commune.

Je note en effet que nombre des points que vous avez listés dans votre lettre dépassent le champ des compétences communales. C'est le cas de vos interrogations sur la situation dans les EHPAD ou à la clinique de l'Amandier. Le suivi des établissements médicaux et médico-sociaux dépend légalement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, en ce domaine, la Ville ne dispose d'aucune information officielle susceptible d'être communiquée. Dès le début du confinement, j'ai informé les directions de ces établissements que nous étions prêts à les aider, en fonction de leurs besoins et de nos possibilités, et nous avons apporté dans certains cas un appui logistique, notamment au moment de la mise en place des mesures de confinement. Mais à aucun moment la Ville n'a été associée – et j'insiste sur le fait que c'est parfaitement normal – à la gestion sanitaire de ces établissements, pas plus qu'au suivi de « *la courbe de progression du nombre de résidents et d'employés malades du covid-19* » que vous évoquez à la fin de



vosre lettre. Ces données de santé publique sont du ressort de l'ARS et de l'État et, en tant que Maire, je ne dispose pas d'autres informations que celles que nous recevons du préfet des Hauts-de-Seine, à l'échelle du département et non de la ville, et dont les médias se font chaque jour le relais.

Sans doute avez-vous appris que, en tant que Président du Conseil départemental par intérim, j'ai tenu à engager le plus rapidement possible une campagne de dépistage généralisé dans tous les EHPAD (résidents et personnels), dans les résidences autonomes, et auprès des personnels des services d'aide à domicile. 25.000 tests PCR ont ainsi été déployés, selon un plan établi en concertation avec l'ARS, et les établissements et personnels châtenaisiens ont bien évidemment été intégrés à cette démarche. Pour autant, les résultats de ces tests sont strictement confidentiels : s'ils permettent aux responsables de ces établissements de prendre les mesures requises pour isoler les malades et endiguer la propagation de l'épidémie, ils ne sauraient faire l'objet d'une communication au-delà des autorités sanitaires.

En ce qui concerne l'accompagnement des familles châtenaisiennes les plus en difficultés, j'ai déjà eu l'occasion d'exposer les dispositifs mis en place, au niveau du CCAS et de ses partenaires – je pense notamment à l'épicerie sociale et solidaire Bol d'air, mais aussi à la Croix-Rouge, au Secours catholique ou aux Restos du cœur – pour veiller à ce que personne ne reste démuné ou isolé.

A ce jour, nous n'observons pas d'augmentation significative du nombre de demandes pour les aides facultatives ou l'aide alimentaire d'urgence, mais nous anticipons un accroissement au moment de la sortie du confinement. Les dispositions sont prises pour être en mesure de faire face à cette hausse probable, et être prêt à accompagner au mieux nos concitoyens les plus démunis.

A notre demande, et depuis le 30 mars, le bailleur Hauts-de-Seine Habitat a mis en place une ligne dédiée, Solidarité Covid-19, qui permet aux locataires d'exposer aux conseillères sociales de l'Office les difficultés auxquelles ils sont confrontés du fait de la crise, et de solliciter notamment un échelonnement pour le paiement du loyer. L'organisation mise en place garantit une réponse dans des délais très brefs.

Le Département consacre quant à lui 18 millions € d'aide directe à tous les bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les communes des Hauts-de-Seine, pour les aider à payer leurs charges. D'ici à la fin juin, nous leur attribuerons, en partenariat avec la CAF, une somme forfaitaire et versée en une seule fois, de 150 euros pour une personne seule, 250 euros pour un couple sans enfant et 400 euros pour un couple ou une personne seule avec enfant.

Le suivi des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, est quant à lui assuré par trois biais complémentaires :

- Renforcement des dispositifs du maintien à domicile, avec les auxiliaires de vie et le portage des repas ;
- Contacts réguliers (au moins une fois par semaine) des personnes isolées identifiées par la coordination gérontologique ou inscrites sur le fichier de vigilance du plan canicule 2019 ;
- Veille partenariale du réseau constitué par l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la commune, qui permet d'engager rapidement les interventions adaptées en cas de signalement d'une situation complexe.



En ce qui concerne les actions de prévention du décrochage scolaire, et plus particulièrement la problématique de la fracture numérique, un sondage a été réalisé par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, afin d'évaluer les besoins dans les différentes écoles. Nous n'avons malheureusement, à ce jour, reçu aucun retour quant aux conclusions de cet état des lieux. Sans attendre, 30 PC ont été mis à disposition d'élèves des écoles élémentaires du REP identifiés par les enseignants, grâce à un partenariat avec l'association Bol d'air et la Maison des sciences. Au-delà de ces dispositions pour répondre aux situations les plus urgentes, j'ai demandé au service informatique d'étudier la possibilité de reconditionner des ordinateurs du parc informatique municipal, afin que nous puissions envisager une distribution à certains élèves du REP, comme nous l'avons fait pour les collégiens avec le Conseil départemental.

Par ailleurs, au-delà de ces outils numériques, l'IDSU a nommé un référent pour assurer, en lien avec les enseignants, un accompagnement pédagogique spécifique des élèves présentant un risque de décrochage. Les services de l'IDSU ont également pu être sollicités pour assurer la dépose, dans les boîtes aux lettres, des documents préparés par les enseignants pour encadrer le travail des élèves.

Les élèves suivis dans le cadre du programme de Réussite éducative continuent de faire l'objet d'un accompagnement adapté à leur situation :

- 41 élèves bénéficient d'un suivi individualisé ; les « référents de parcours » maintiennent un lien régulier avec les familles et, s'ils l'estiment nécessaire, peuvent faire appel à la psychologue de l'IDSU ; les familles peuvent elles aussi solliciter l'intervention de la psychologue.
- 95 enfants suivis dans le cadre du projet « art et épanouissement ».
- 35 enfants suivis dans le cadre de « Coup de pouce » pour l'apprentissage de la lecture.

S'agissant des conséquences de la crise sanitaire sur la vie économique locale, nous avons décidé d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris, compétent en matière de développement économique. Nous travaillons à la mise en place d'un fonds d'aide territorial pour les commerces indépendants, qui permettra de contribuer à la prise en charge, jusqu'à 2.500 €, des dépenses liées à un local commercial ayant dû fermer au mois d'avril (loyer, mensualités d'emprunts, charges locatives, assurances). Ce dispositif, ouvert aux entreprises de moins de 10 salariés, sera complémentaire des autres aides mises en place, que ce soit par le gouvernement ou par les autres échelons territoriaux. Ainsi, je vous informe que j'ai tenu à ce que le département s'engage sans délai pour apporter une aide financière aux PME, aux artisans et aux commerçants, qui représentent 98% de l'économie alto-séquanaise. Nous y consacrons une enveloppe de 12 millions €, sous la forme de subventions ou d'avances de trésorerie, qui s'ajouteront aux aides de l'État, de la région et du territoire.

J'en viens aux questions que vous posez sur l'organisation de la sortie progressive du confinement.

Nous sommes entièrement mobilisés sur la préparation de cette reprise et, sans attendre la présentation du plan du gouvernement le 28 avril dernier, j'ai pris les mesures nécessaires pour permettre la réouverture de nos services publics :



- Désinfection et nettoyage des locaux ;
- Commandes pour assurer la protection des agents municipaux (gel hydro-alcoolique, lingettes ou spray désinfectants, masques lavables) ;
- Mobilisation des personnels nécessaires à la reprise ;
- Approvisionnement des denrées pour la restauration scolaire.

Pour autant, si les Maires et les communes sont en première ligne pour mettre en œuvre ce déconfinement, force est de constater que les annonces du gouvernement posent un certain nombre de questions pratiques et concrètes, notamment pour la réouverture des crèches et des écoles.

En ce qui concerne les écoles, les instructions de l'Éducation nationale, et notamment la circulaire du ministre en date du 4 mai, imposent un cadre très contraignant, qui ne permet pas d'accueillir d'emblée l'ensemble des élèves :

- Elles imposent un accueil par petits groupes, en fonction de la configuration des salles de classes : 15 élèves maximum en élémentaire, 5 à 10 élèves maximum en maternelle. Une fois constitués, il est impératif de veiller à limiter au maximum le croisement ou le brassage entre ces groupes, de manière à contenir toute éventuelle propagation du virus.
- Elles définissent une liste d'élèves prioritaires pour le retour en classe, à savoir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation, les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage, ainsi que les élèves en situation de handicap.
- Elles recommandent de tenir compte, dans la mesure du possible, des élèves relevant d'une même fratrie.

A mon initiative, plusieurs réunions ont été organisées avec l'Inspection de l'Éducation nationale (IEN) et les directeurs d'écoles, pour faire un point sur l'organisation à mettre en place. J'ai également rencontré les représentants élus des parents d'élèves de toutes les écoles châtenaisiennes.

Nous avons décidé de fixer la rentrée progressive des élèves au jeudi 14 mai, et d'assurer l'accueil des élèves en alternance par cycles de 2 jours consécutifs (lundi/mardi, jeudi/vendredi) afin d'assurer la rotation des petits groupes dans les écoles. Je me suis également engagé à ce que la Ville assure la restauration scolaire, et une organisation spécifique sera mise en place dans les réfectoires pour permettre la distanciation des élèves.

Il appartient aux directeurs de chaque école de contacter les parents pour faire le recensement des élèves relevant des priorités définies par l'Éducation nationale (indiquées plus haut), et pour connaître le nombre de parents qui souhaitent impérativement scolariser leur enfant. Sur la base de ces éléments, qui sont en train d'être collectés pour chaque école, chaque directeur va organiser les groupes d'élèves qui seront accueillis à partir du 14 mai, et définir le rythme selon lequel les groupes vont alterner en « présentiel » dans les écoles.

En ce qui concerne les crèches, nous avons travaillé sur l'organisation à mettre en place en fonction de la réduction des capacités d'accueil de chaque structure, puisque les instructions de l'État empêchent d'accueillir plus de 10 enfants par espace.



Nous avons décidé d'aligner la réouverture sur la date retenue pour les écoles, soit le jeudi 14 mai. Les horaires d'ouverture ont été légèrement modifiés (8h – 18h30), pour accorder aux équipes davantage de temps pour préparer l'arrivée des enfants, dans le respect des contraintes sanitaires.

Grâce à la mobilisation remarquable de nos personnels, nous sommes en mesure d'assurer l'accueil de tous les enfants considérés comme prioritaires (enfants de professionnels mobilisés par la gestion de la crise, de familles monoparentales, d'enseignants des écoles primaires et du personnel communal nécessaires à la reprise), mais aussi de tous les enfants dont les parents en ont fait la demande.

Pour les autres services communaux, en lien avec la direction générale et les chefs de services, j'ai défini les modalités d'organisation du travail pour assurer le respect des gestes barrières et une reprise d'activité dans des conditions optimales à partir du 11 mai :

- En complément des équipements de protection mentionnés plus haut, des hygiaphones ont été fabriqués pour les postes d'accueil du public, et le port du masque sera rendu obligatoire pour toute personne fréquentant les équipements publics ;
- Des dispositions spécifiques seront prises pour la réouverture de la médiathèque et de la bibliothèque Louis Aragon (en cours d'élaboration) ;
- Les services déjà concernés par le télétravail pendant le confinement maintiendront autant que possible, après le 11 mai, l'organisation mise en place, dans le respect des règles suivantes :
 - > priorité aux agents avec pathologie et aux agents ayant d'importants trajets en transports en commun ;
 - > roulement pour le reste des agents pour que les missions qui ne peuvent être parfaitement assurées en télétravail puissent être réalisées dans des conditions normales, tout particulièrement l'accueil du public ;
 - > les agents présentant des pathologies particulières ne reprendront pas leur service s'ils ne peuvent pas télétravailler.

Au-delà de ces dispositions relatives à l'organisation des services municipaux, nous avons également anticipé cette étape de déconfinement pour être en mesure de fournir un masque par habitant adulte. Ainsi, nous avons fait le choix de nous unir à d'autres villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris pour passer une commande groupée et, en tant que Président du Conseil départemental par intérim, j'ai passé une commande pour l'ensemble des habitants du département des Hauts-de-Seine, soit 1,7 million de masques.

A partir du samedi 9 mai, et jusqu'au mardi 12 mai, nous allons distribuer dans chaque boîte aux lettres deux masques en tissu de taille « adulte », conformes à la norme AFNOR, lavables dix fois.

Les foyers comportant plus de deux adultes ou ayant des enfants âgés de plus de 11 ans pourront, dans un second temps, obtenir un masque supplémentaire par personne, sur présentation de justificatifs. Pour recevoir ces masques supplémentaires (dont nous attendons encore la livraison compte tenu du délai de traitement de ce type de commandes), les Châtenaisiens concernés seront invités à s'inscrire sur le site Internet de la Ville, où un formulaire sera mis en ligne à partir du vendredi 15 mai. Des numéros



de téléphone seront disponibles pour ceux de nos concitoyens qui ne disposent pas d'équipement informatique.

En ce qui concerne les mobilités, j'ai demandé aux services du Département d'engager le plus rapidement possible les travaux nécessaires dans le cadre du plan cyclable RER V concerté avec la région, le long des grands axes. Je suis attaché à ce que ces aménagements provisoires soient pérennisés et, au niveau communal, nous mènerons à bien la réflexion nécessaire au déploiement du plan vélo que j'ai présenté aux Châtenaisiens lors de la campagne municipale.

Espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, je vous prie de croire, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Georges SIFFREDI